

# Inondations et pluies diluviennes



## Statistiques ou faits intéressants

- Infiltration par la toiture ou les fenêtres, refoulement d'égout, débordement de la baignoire, fuite du chauffe-eau: depuis une décennie, les dommages par l'eau constituent la première cause de réclamation en assurance habitation. [\(Source\)](#)
  - **En 2022, 40% des sinistres payés en assurance habitation découlaient de dommages causés par l'eau.** [\(Source\)](#)
  - **Le coût moyen d'une réclamation est de plus de 12 000 \$** et peut facilement dépasser ce montant lorsque des rénovations sont à prévoir. [\(Source\)](#)
- Au Québec seulement, **20% de la population** (soit 340 000 propriétés, en ne tenant pas compte des condos et des logement) est exposée aux inondations. [\(Source\)](#)
- **Au Québec, les pluies diluviennes et inondations du printemps 2019 ont touché 314 municipalités dans 16 régions administratives.** Elles ont occasionné plus de **7 600 réclamations** au Programme public d'aide financière et ont **coûté près de 390 millions \$** au gouvernement du Québec en pertes non assurées. Pour le même événement, **plus de 10 200 réclamations** ont été déposées auprès des assureurs de dommages qui ont **déboursé 186 millions \$ en pertes assurées.** [\(Source\)](#)

En assurance, on parle d'inondation lorsqu'une étendue d'eau déborde et atteint votre propriété ou votre terrain. Elle peut être causée par la crue des eaux, la pluie diluvienne, la fonte des neiges, les embâcles, etc. [\(Source\)](#)

Carte des zones inondables du gouvernement du Québec (ministère de la Sécurité publique):  
<https://geoinondations.gouv.qc.ca/>



## Comment bien s'informer?

- Même s'il est difficile de prévoir le temps violent, vous pouvez vous abonner aux alertes météo locales.
- Assurez-vous de bien comprendre votre contrat d'assurance en discutant de vos protections avec votre agent, agente, courtier ou courtière en assurance de dommages.
  - Une habitation située en zone inondable peut être assurée par un contrat d'habitation pour les risques habituels comme le feu, le vol ou le vandalisme.
  - Il est aussi possible d'ajouter une protection additionnelle, appelée avenant, pour couvrir le risque d'inondation. Il est important de noter que la décision d'une compagnie d'assurer ou non une propriété contre l'inondation dépend généralement du risque et des politiques de souscription de la compagnie.

## Quoi faire pour se protéger et protéger ses biens?

AVANT

- **Entretien, c'est prévenir!** Un toit et des fenêtres en bon état, une pente de terrain évite que l'eau de surface ruisselle vers la maison, des descentes pluviales qui évacuent l'eau loin de la maison et un clapet anti-retour au sous-sol : voilà de quoi minimiser les dégâts d'eau.

PENDANT

- **Contenez l'eau.** Utilisez des contenants étanches pour recueillir l'eau et limiter les dégâts.
- **Protégez vos biens.** Déplacez vos meubles, vos électroménagers et vos objets personnels dans un lieu au sec.
- **Communiquez avec votre assureur** afin d'obtenir des conseils.
- **Nettoyez et asséchez** les matières imbibées d'eau afin de prévenir leur déformation et l'apparition de moisissure.
- **Conservez vos factures** pour toute dépense reliée à l'événement.
- **Documentez les dommages** à l'aide de photos ou de vidéos.

APRÈS

(POUR VOTRE VÉHICULE PLUS SPÉCIFIQUEMENT):

- Un véhicule inondé n'est plus sécuritaire et ne doit surtout pas être démarré. L'eau endommage les éléments électroniques et provoque la corrosion de certains composants. Oubliez l'image d'un véhicule complètement submergé: **dès que l'eau arrive au-dessus du plancher, la situation est critique!**
- **Ne déplacez pas le véhicule**: il doit être remorqué.
- **Contactez l'assureur.**